

Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : le 19 mars 2019
Nombre de conseillers en exercice : 29
Président de la séance : M. Stéphane MIRAMBEAU
Secrétaire de séance : Mme Valérie FERNANDEZ

Présents : 21

Stéphane MIRAMBEAU, Thierry ESSLING, Sylvie SEVIN-MONTEL, Olivier CAUCHY, Laurent BLANCQUART, Valérie FERNANDEZ, Alexandre GUESNON, Laurence MORELLE-LOSSON, Loïc NOURICHARD, Denis LECOEUR, Françoise BISSERIER, Jean-Pierre ELISABETH, Danielle PREISSER, Thierry DUNEZ, Evelyne DUPOUY, Annie ALLEGRE, Anny HUET, Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Yves PITETTE

Absents et représentés : 6

Corinne RICAUD a donné pouvoir à Denis LECOEUR
Florence ABIVEN a donné pouvoir à Stéphane MIRAMBEAU
Claude BERTIN a donné pouvoir à Alexandre GUESNON
Jean-Philippe DUBOIS a donné pouvoir à Sylvie SEVIN-MONTEL
Nicole PRADES a donné pouvoir à Valérie FERNANDEZ
Emmanuel OLIVIER a donné pouvoir à Eric MAGNON-VERDIER

Absent excusé : 1

Christophe PYTEL

Absents : 1

Patricia JUBERT

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 19 mars 2019.

Vote sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2019

Le procès-verbal est approuvé par 22 voix pour et 5 absentions (Yves PITETTE, Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Emmanuel OLIVIER).

Pas de débat sur les décisions

<u>01</u>	OBJET : MOTION INTERPELANT LA POSTE POUR UNE AMELIORATION DU SYSTEME DE DISTRIBUTION DU COURRIER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve la motion présentée,
2. Interpelle solennellement les dirigeants de La Poste pour demander une amélioration rapide et effective de la distribution du courrier sur le territoire communal.

<u>02</u>	OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018 - BUDGET VILLE
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 4 absentions (Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Emmanuel OLIVIER) :

1. Approuve la reprise anticipée des résultats 2018 pour l'exercice 2019.
2. Décide de reporter la somme de 1 368 669,27 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement, d'affecter la somme de 4 754 713,61 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 6 862 383,29 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.
3. Dit que l'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

03	OBJET : APPROBATION DU BUDGET VILLE 2019 – BUDGET PRIMITIF
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 21 voix pour, 4 absentions (Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Emmanuel OLIVIER) et 2 « ne prend pas part au vote » (Jean-Pierre ELISABETH, Yves PITETTE) :

1. Adopte le budget primitif 2019 de la Ville équilibré en dépenses et en recettes.

04	OBJET : VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 4 absentions (Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Emmanuel OLIVIER) :

1. Applique les taux cités ci-dessus pour l'année 2019.

05	OBJET : BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 4 absentions (Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Emmanuel OLIVIER) :

1. Autorise l'ensemble des modifications des autorisations de programme et crédits de paiement 2017-01 et 2017-02 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.
2. Prévoit l'inscription au budget primitif 2019 des crédits de paiement correspondants aux autorisations de programme telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus.
3. Autorise le Maire à engager et liquider les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2019.

06	OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS RECEVANT PLUS DE 23 000 EUROS
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Attribue, au titre de l'exercice 2019, les subventions telles que présentées ci-dessus pour les subventions assorties de conditions d'octroi.
2. Conclut une nouvelle convention avec chacun de ces organismes bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros et d'approuver les termes desdites conventions.
3. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations recevant plus de 23 000 euros et tout document y afférent, y compris les avenants.

07	OBJET : ATTRIBUTION DE BOURSES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "VILLEPREUX SOUTIENT SES JEUNES"
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

1. Approuve les chartes d'engagements entre la Ville de Villepreux et les différents bénéficiaires du dispositif « Villepreux soutient ses jeunes ».
2. Fixe le montant des bourses de la façon suivante :
 - aux Compagnons pour le financement de leur projet « Népal », d'un montant total de 600 euros versés aux Scouts et Guides de France.
 - à l'équipe « Tankapoyo » pour le financement de son projet au Pérou d'un montant total de 200 euros versés à l'association POEME.
 - à l'équipe « Felicidad » pour le financement de son projet de solidarité au Pérou, d'un montant total de 400 euros versés à l'association POEME.
 - à l'équipe «Sol6 Mayotte 2019 : le village d'Eva» pour le financement de son projet à Mayotte, d'un montant total de 200 euros versés à l'association Sol6.
3. Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

08	OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE – LOT 06 – CLOISONS BRIQUES DE TERRE CRUE
-----------	---

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-dessus.
2. Retient l'offre du Groupement DI TERRA- MUKARI- FIKRI'S.
3. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution du présent marché.

09	OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES RELATIF A LA LOCATION ET A L'INSTALLATION DE MODULES PREFABRIQUES A USAGE DE CUISINE PROVISoire ET DE REfectoire AU SEIN DE L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE
-----------	--

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-dessus.
2. Accepte l'offre de la société LOCACONCEPT.
3. Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution du présent marché.

10	OBJET : SQY – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
2. Autorise Monsieur le Maire à la signer.

11	OBJET : INDEMNITE ANNUELLE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2018
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
2. Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

3. Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article n°4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur CARVALHO au prorata du nombre de jours de gestion.

<u>12</u>	OBJET : DENOMINATION DES NOUVELLES VOIES ET DU PARC DU QUARTIER DES HAUTS DU MOULIN
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour, 3 contre (Yves PITETTE, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE) et 2 absentions (Eric MAGNON-VERDIER, Emmanuel OLIVIER) :

1. Dénomme les voies et le parc créés dans le quartier des Hauts du Moulin, conformément au plan joint à la présente délibération, de la manière suivante :
 - Rue de Vaugirard,
 - Rue du Champ-de-Mars,
 - Rue des Batignolles,
 - Rue de Grenelle,
 - Rue de Rivoli,
 - Rue de Courcelles,
 - Rue des Gobelins,
 - Passage du Grand Cerf,
 - Chemin de la Plaine,
 - Mail du Jardin des Plantes.

<u>13</u>	OBJET : CESSION D'EMPRISES DE PARCELLES EN BORDURE DE LA SENTE PIETONNE DITE « BOIS BATAILLE »
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Cède aux propriétaires de la parcelle n° 410 (section AA) 21 m² de la sente Bois Bataille telle que représentés en annexe de la présente délibération pour un prix de 1470 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines,
2. Cède aux propriétaires de la parcelle n° 411 (section AA) 21 m² de la sente Bois Bataille telle que représentés en annexe de la présente délibération pour un prix de 1470 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines,
3. Cède aux propriétaires de la parcelle n° 431 (section AA) 14 m² de la sente Bois Bataille telle que représentés en annexe de la présente délibération pour un prix de 980 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis des Domaines,
4. Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette cession.

<u>14</u>	OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DES GONDI
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Constate la désaffectation de la partie de rue des Gondi, d'une surface de 174m² située dans les limites de fait de la parcelle cadastrée section B n°826, telle que représentée sur la plan annexé à la présente délibération.
2. Prononce le déclassement de la partie de voie précitée.
3. Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

<u>15</u>	OBJET : CONSTATATION DU CLASSEMENT D'UNE PARCELLE AU SEIN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. De constater l'intégration au domaine public communal de la voirie de l'avenue du Val Joyeux située sur la parcelle ZJ 1383.
2. D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette constatation.

16

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU GYMNASE DU TRIANON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Constate la désaffectation de l'équipement sportif du Trianon sis Rue de la Pépinière pour une contenance totale de 4 830 m² à Villepreux situé sur la parcelle cadastrée section AK n°92.
2. Prononce le déclassement de l'équipement sportif précité.
3. Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Fin de la séance à 22h11.

Le 27 mars 2019,

Stéphane MIRAMBEAU
Maire de VILLEPREUX

